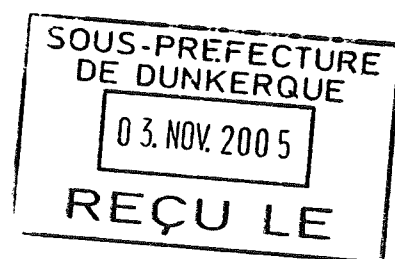


Département du NORD

Commune de GRANDE SYNTHE

Demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation de l'usine de revêtement de tubes métalliques implantée au droit de l'enceinte sidérurgique SOLLAC ATLANTIQUE présentée par la société EUPEC FRANCE:

Enquête Publique



Affaire n° E05000198

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE
ET SUR LES DECLARATIONS FORMULEES**

- Vu les dispositions du code de l'environnement annexées à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000,
- Vu le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié,
- Vu les décrets n° 93-742 et n°93-743 du 29 mars 1993,
- Vu le décrets modifiée du 20 mai 1953 relatif à la nomenclature des installations classées,
- Vu la demande présentée par la société EUPEC France dont le siège social est situé à 54240 JOEUF,
- Vu le dossier produit à l'appui de cette demande,
- Vu la décision de Monsieur le président du tribunal administratif de Lille désignant en qualité de commissaire enquêteur, Monsieur José CARTON 1340 rue du Bois 59189 STEENBECQUE.

SC

I PRESENTATION DU PROJET

Le dossier soumis à enquête publique concerne la régularisation administrative de l'ensemble des activités du site industriel EUPEC France de GRANDE SYNTHÉ au regard des installations classées.

EUPEC France est spécialisée dans le revêtement intérieur et extérieur de tubes métalliques pour l'industrie pétrolière, chimique, gazéifière et alimentaire.
Les activités exercées sont la préparation de tubes métalliques, l'extrusion (adhésifs, polymères), le revêtement de tubes métalliques interne et externe et le contrôle de la qualité des revêtements.

La Société EUPEC France est implantée au droit de l'enceinte sidérurgique Sollac Atlantique à Grande Synthe (site industriel).

Les activités de la société sont en particulier reprises par les rubriques 2566 : traitement thermique des métaux, 2661 : transformation des matières plastiques et adhésifs synthétiques, 2940 : application peintures et poudres organiques sur support métallique (tubes).

Cette société est certifiée ISO 14001 depuis novembre 2002.

L'effectif global Eupec France est de 27 personnes permanentes et 31 intérimaires.

Cette demande d'autorisation a donc un double objectif :

- Environnemental avec la volonté de s'inscrire en conformité avec la réglementation des installations classées,
- Economique avec en particulier :
Intégration de la qualité au regard de l'environnement,
Engagement de l'image de marque de l'usine,
Responsabilisation de l'entreprise et des salariés,
Outil de communication auprès des différents interlocuteurs,
Ouverture vers d'autres marchés,
Gain de compétitivité,
Consolidation des emplois.

Les différents travaux de conformité seront :

- La création d'un réseau spécifique « eaux vannes »,
- Le prétraitement des eaux de lavage de l'atelier avant le rejet dans le milieu collecteur eaux usées Sollac,
- Mise en place d'une unité de traitement aval des rejets COV.
- Redimensionnement des hauteurs réglementaires des cheminées,
- Auto surveillance de la qualité des rejets,

II. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

L'enquête a été mise en exécution de l'arrêté préfectoral du 06 Juillet 2005.

A cet effet, le présent dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie de GRANDE SYNTHÉ pendant une durée de 32 jours du 29 Août 2005 au 29 Septembre 2005 inclus.

Désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Lille le 04 mai 2005.

La Préfecture de LILLE nous a transmis une copie de l'arrêté d'enquête ainsi qu'une copie du dossier mis en enquête.

L'enquête a été portée à la connaissance du public par voie de publication dans la presse :
le 29/07/05 2005 dans l'Indicateur et 02/08/05 dans la voix du nord.

L'arrêté d'ouverture d'enquête a été affiché dans les mairies de GRANDE SYNTHE, DUNKERQUE, FORT MARDYCK, MARDYCK, SAINT POL SUR MER, dans le voisinage de l'installation projetée et sur le site Internet de la commune de GRANDE SYNTHE.

Le dossier d'enquête se compose d'un Dossier d'étude et d'un dossier « annexes ».

Le dossier d'étude comprend les pièces suivantes :

- La lettre de demande d'autorisation d'exploiter,
- Le résumé non technique de l'étude d'impact,
- L'étude d'impact sur l'environnement,
- L'étude des dangers,
- Notice d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Le dossier « annexes » comprend les pièces suivantes :

- Les plans de l'usine,
- Le plan local d'urbanisme de la commune de GRANDE SYNTHE,
- Les plans et règlements des servitudes applicables au site d'étude,
- Les fiches de données de sécurité,
- La qualité des effluents liquides,
- Le rapport d'analyses de la qualité des rejets atmosphériques,
- L'étude de dispersion des agents atmosphériques,
- Le compte rendu des mesures acoustiques et le rapport,
- Les bases de données ARIA-BARPI,
- L'étude de protection contre les effets de la foudre,
- L'étude de sûreté de l'usine,
- La convention de rejet des eaux usées et pluviales,
- Le rapport d'analyses LEGIONELLA.

L'ouverture du registre d'enquête d'utilité publique a été réalisée par nous même le 08 Août 2005. Le registre et le dossier d'enquête ont été signés et paraphés par nous-mêmes et mis à disposition du public par la mairie de GRANDE SYNTHE à l'ouverture de l'enquête soit le 29 AOUT 2005.

Les permanences ont été assurées à la mairie de GRANDE SYNTHE de la façon suivante :

- le 02 SEPTEMBRE 2005 de 13 heures30 à 16 heures30,
- le 08 et 13 SEPTEMBRE 2005 de 08 heures 30 à 11 heures 30,
- le 23 SEPTEMBRE 2005 de 13 heures 30 à 16 heures 30,
- le 29 SEPTEMBRE 2005 de 14 heures 30 à 17 heures 30.

Evénements survenus au cours de l'enquête :
Aucun problème particulier n'a été rencontré.

Il n'y a pas eu de prolongation du délai d'enquête, ceci n'étant pas nécessaire.

Lors de la première permanence, nous avons rencontré cinq personnes mais aucune n'a désirée transcrire des observations.
Lors de la deuxième permanence, aucune personne ne s'est présentée pour consulter le dossier.

Le registre d'enquête est clos par nous-même le 29 septembre 05.

III ANALYSE DES DECLARATIONS

Sur le registre mis à disposition en Mairie de GRANDE SYNTHÉ, aucune observation ne fût consignée.

Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier, poser des questions mais n'ont pas souhaité émettre un avis sur le registre.

Cette enquête publique n'a suscité aucune attention particulière du public, notamment des habitants de la commune de Grande Synthé.
Ceci sûrement dû à son implantation en zone industrielle, dans l'enceinte du complexe sidérurgique Sollac Atlantique.

L'étude des impacts des activités de l'usine a bien été effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation, montrant certaines corrections à mettre en place.
Les travaux de conformité présentés au sein de la demande devront donc être réalisés.

STEENBECQUE le 02 Octobre 2005



José CARTON.
Commissaire enquêteur